

## **COMPTE RENDU – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2020.**

L'an deux mil vingt, le vingt et un janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BARNEVILLE-CARTERET, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances.

### **Etaient présents :**

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Jean-Louis REVERT, Jean-Pierre LAURENT, Annie POISSON, Maires Adjoints, Claude DUPONT, Edwige PERINET, Conseillers Délégués, Annick MARIE, Philippe FAUVEL, David LEGOUET, Myriam BLONDEL, Jean-Pierre LEQUERTIER, Thierry MENDES.

### **Absents excusés :**

Thierry TOTAIN a donné pouvoir à Jean-Pierre LAURENT,  
Sighilde LEGOUPIL a donné pouvoir à Sébastien RACHINE, lui-même absent  
Claudine LEMARDELE a donné pouvoir à Annick MARIE,  
Delphine JIMENEZ-GRENIER a donné pouvoir à Thierry MENDES,  
Sébastien RACHINE, Christophe BELZ, Stéphane PINABEL.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Edwige PERINET est désignée Secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'inscription de deux questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- SPL de développement touristique du Cotentin – Autorisation de modification des modalités d'exercice de la Direction Générale
- Signature du Procès-Verbal pour la mise à disposition des biens meubles et immeubles pour l'exercice de la compétence Eau, transférée le 01.01.2019 à la CAC.

### **INFORMATIONS :**

#### **Recours contre l'extension portuaire :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le « référé liberté » déposé par le GRAPE et quelques habitants de la Commune, devant le Tribunal le 13 Janvier 2020 a été rejeté. Les travaux d'extension se poursuivent.

André MARION, Directeur des services techniques a fait valoir ses droits à la retraite. Il part le 31 Janvier. Son remplaçant arrive le 28 Janvier pour quelques jours de tuilage.

La cérémonie des vœux se déroulera le samedi 25 Janvier 2020 à 18h30, Salle des Douits.

Conférence SNSM le 24 Janvier, Salle des Douits.

Le repas des cheveux blancs aura lieu le Dimanche 8 mars 2020, Salle des Douits.

Le Cirque Sol'air assurera ses stages d'été comme les années précédentes, les inscriptions sont en ligne.

Monsieur Le Maire rappelle que cette activité s'autofinance, sans subvention, la Municipalité met le terrain à leur disposition. Ces stages connaissent toujours un grand succès et l'organisateur est très satisfait.

Il précise que le budget et les subventions seront votés avant les élections, le planning des manifestations est en cours de finalisation. La transition se fera donc plus facilement pour la future nouvelle équipe.

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de David MARGUERITTE, Vice-Président de la Région, qu'une subvention de 15 000€ a été attribuée à la SPL Tourisme pour une étude d'opportunité sur le développement du Phare de Carteret.

A cet effet, il remercie le Département de la Manche et la Région Normandie qui apportent un énorme soutien financier à notre commune.

## ORDRE DU JOUR :

### Information sur les décisions prises par Monsieur Le Maire dans le cadre des délégations que lui a confié le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire a signé trois décisions depuis le dernier Conseil Municipal :

Décision N°1.2020 : Signature d'un avenant n°2 en moins-value avec la Société EIFFAGE relatif au marché de maintenance de l'éclairage public en raison du transfert du service portuaire à la SPL des Ports de la Manche. (- 250.85€HT)

Décision N°2.2020 : reprise de la balayeuse City Cat : 1 500€ : lors de l'achat de la nouvelle balayeuse d'occasion, la société LEMONNIER a repris l'ancienne balayeuse. La Trésorerie a demandé un acte pour régulariser l'encaissement de cette somme.

Décision n°3.2020 : Signature d'un avenant avec la SARLEC pour des motifs supplémentaires Avenue de la Mer depuis l'an passé. Cet avenant a pour but d'éviter une facturation sur devis afin d'inclure cet ajout dans le marché. Le montant de l'avenant est de 531.51€HT.

### Dossiers à présenter au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les trois dossiers suivants qui seront déposés pour l'obtention de subventions :

- L'aménagement du parking du marché dans le cadre de l'extension portuaire :  
271 100.00€ au titre des aménagements des espaces publics – Il convient d'insister sur l'aspect « multimodalité » de ce parking et l'accès aux PMR
  - o Le montant de la subvention peut être de 30%, limité à 50 000€. Dans le cas présent, la subvention accordée représenterait 18.44% du montant HT des travaux.

- La Construction de l'abri SNSM : 276 325.00€ : Ce projet ne rentre pas dans les catégories de travaux éligibles, mais nous pouvons tenter de l'inscrire au titre des opérations dites « pilotes », qui sont étudiées à part par la Commission.
  - o Le montant de la subvention sollicitée dans le cadre de cette opération est de 30%, compte tenu des autres participations.
  
- Les travaux à la Chapelle Saint Louis : 7279.90€ - Ces travaux peuvent s'inscrire dans la catégorie « Eglises ».
  - o Le montant de la subvention peut atteindre 40% du montant HT des travaux.

Au sujet de la SNSM, Monsieur le Maire tient à préciser que contrairement à ce que peuvent laisser penser certains articles de presse, la SNSM nationale n'apporte aucun soutien financier et que la SNSM locale a lancé une souscription qui apparemment a rapporté 12 000€ à ce jour. Ces 12 000 € représentent 5% du financement global assuré par la Commune (maître d'ouvrage), et l'agglomération du Cotentin pour 80 000€, les autres financeurs sont le Département pour 20 000€ et , les mairies de Les Moitiers d'Allonne et de Port-Bail Sur Mer qui ont respectivement voté un fonds de concours de 10 000€.

**Demande de subvention pour les élèves domiciliés à Barneville-Carteret et participant un voyage linguistique organisé par le Collège de Port-Bail/Mer**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande des professeurs du Collège de Portbail de soutien financier pour les élèves de la commune qui y sont scolarisés et qui doivent participer à un voyage linguistique en Italie.

8 élèves sont concernés.

Claude DUPONT, préférerait qu'il soit évoqué le terme de voyage d'initiation touristique, car ce séjour est bien trop court pour un voyage « linguistique ». En tant qu'ancien enseignant et directeur d'établissement, il regrette que ces voyages se déroulent sur le temps scolaire.

Toutes explications entendues, le Conseil décide, à l'unanimité, d'accorder une somme de 50€ par élève concerné, soit 400€

David LEGOUET et Myriam BLONDEL, dont les enfants sont concernés, ne prennent pas part au vote.

**Modification du tableau des emplois communaux**

Il est rappelé que Laetitia MALFATTI est actuellement Collaborateur de Cabinet et que son contrat prend fin avec le présent mandat. Considérant la nécessité de poursuivre ce contrat, il est proposé de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif au 01.03.2020

Il en est de même pour Elodie DUBOIS, qui remplace actuellement Sabrina LETELLIER, en congé maternité. Compte tenu du départ en retraite d'Edith GONANO au 1<sup>er</sup> Juin prochain, il est proposé de procéder à son recrutement, par la création d'un poste de rédacteur principal ouvert aux contractuels au 01.03.2020 et de prolonger son contrat actuel qui se termine le 31 janvier, d'un mois.

Il est souligné que les deux agents concernés font extrêmement bien le travail qui leur est confié.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la création de ces deux postes.

### **Subvention anticipée à l'École pour un projet pédagogique 2020-2021.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'école a un projet d'éveil à la Musique pour l'année scolaire 2020-2021, et que, le devis de réservation doit être signé maintenant pour 5 460€TTC avec un versement représentant 30% du montant, soit 1638€

Toutes les classes auront 7 séances pour l'éveil musical et le chant avec « Les Petites Guiboles » de TONNEVILLE. Les CP et CE1 réaliseront un travail autour de la création d'un titre, avec enregistrement d'un CD et un concert pour les familles.

Annie POISSON, Adjointe aux Affaires Scolaires a validé ce projet avec les institutrices car toutes les classes seront concernées et cela fédère les classes entre elles. Il en a été de même pour le projet de la fresque qui était une belle réussite. Les enfants se sont investis, grâce à une directrice d'école et une équipe pédagogique dynamique.

Annick MARIE rappelle que Monsieur RIBOULDINGUE est intervenu il y a quelques années pour une séance avec les enfants à Noël, organisée par Harmoniques, et que cette séance a connu un réel succès.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce projet et autorise la signature du contrat et le versement d'un acompte de 30%.

### **Modification des Statuts SDEM 50 (adhésion des EPCI)**

Monsieur Le Maire a reçu une demande du SDEM 50 (Syndicat Départemental d'Electrification de la Manche) pour une adoption de ses nouveaux statuts qui permettront aux EPCI à fiscalité propre d'adhérer au syndicat et d'être représentés au sein du Conseil Syndical.

Chaque collectivité adhérente est invitée à approuver ces nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance des nouveaux statuts du SDEM, les valident à l'unanimité.

### **Avis sur gratuité rétroactive des Loyers « Mamzon des minions » pour l'année 2019.**

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le 11 Avril 2017 la signature d'un bail avec l'Association « Mam'zon des Minions » pour l'utilisation et la location des locaux de l'ancienne gendarmerie transformée en Maison des Assistantes Maternelles.

Le loyer était fixé à 300€ par mois. Lors de diverses entrevues, des propositions de gratuité de mise à disposition des locaux ont été évoquées oralement, afin d'aider ces Assistantes Maternelles pour le début de leur activité.

Compte tenu du bon fonctionnement de cette association, il est dorénavant envisageable de procéder à la facturation des loyers.

Le Conseil est amené à se prononcer sur la gratuité à effet rétroactif de l'utilisation des locaux jusqu'au 31.12.2019.

Monsieur le Maire et Annie POISSON précisent que la MAM fonctionne très bien, c'est un plus pour les parents.

A cet effet, Monsieur Le Maire précise que la prévision des effectifs à l'école à la prochaine rentrée est de plus 12 enfants.

A la prochaine réunion de Conseil du mois de Février, suite à l'avis favorable donné en séance du 10 Décembre, Monsieur Le Maire sera en mesure de présenter le projet de

lotissement à côté du skate park, qui sera constitué de T3, éventuellement transformables en T4, à faible loyer.

La commune mettra à disposition de la SA HLM le terrain viabilisé. Le dossier de demande d'agrément doit être déposé le bailleur avant le 15 septembre 2020.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la gratuité des loyers de la MAM jusqu'au 31.12.2019 et une facturation au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

#### **Cession du Droit de chasse sur certains terrains communaux**

Monsieur Le Maire informe qu'il a reçu une demande de la Société de Chasse. En effet, depuis plusieurs années, la Société de Chasse utilise le droit de chasse sur certaines parcelles communales, suite à des accords anciens et verbaux. Il convient de régulariser ce fait par la signature d'une convention. Les parcelles concernées sont les suivantes :

AD 114 Les dunes

ZD 239 et 72 Les Grèves

ZD 3, 4 et 5 Hameau Boudet

ZD 124, 107, 105, 106 et 103, Les Joncs

Le Conseil est sollicité pour autoriser cette cession ainsi que la signature de la convention.

Thierry MENDES explique que pour les terrains des Grèves, la Société de Chasse a passé une convention pour mettre en place une réserve.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Monsieur MENDES ne prenant pas part au vote, à l'unanimité, valide la cession du droit de chasse sur les parcelles précitées.

#### **Avis sur la compétence facultative à la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour l'accompagnement des communes dans la définition de l'offre de service aux familles et le portage du conventionnement avec la CAF sur le territoire défini.**

Monsieur Le Maire informe que la Communauté d'Agglomération du Cotentin a transmis un courrier concernant la compétence facultative pour l'accompagnement des communes dans la définition et l'offre de services aux familles et le portage du conventionnement avec la CAF sur le territoire défini.

Suite à la restitution des compétences enfance jeunesse aux communes, ces dernières ont, sur tous les territoires de proximité (à l'exception de Cherbourg et la Hague) décidé de confier la gestion de cette compétence, via des services communs, à la CAC.

Dans le cadre du partenariat avec la CAF pour le financement de l'exécution de ces services, de nouvelles modalités sont mises en place, notamment « la Convention Territoriale Globale » (en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse) qui devient le nouveau cadre institutionnel partenarial pour les actions menées par les services communs pour les actions suivantes :

- Structurer et pérenniser le partenariat existant : mise en œuvre d'instances de gouvernances, création d'une fonction de pilotage, permettre le renouvellement des conventions de financement et le transfert des Contrats Enfance Jeunesse.
- Créer les conditions favorables au développement équilibré des services du territoire : réalisation d'un état des lieux, favoriser l'émergence d'une politique enfance jeunesse.

- Accompagner les projets en cours au sein des pôles de proximité,

Afin que la CAC puisse être le partenaire de la CAF, dans le cadre de la gestion des services communs confiée par les communes, elle doit être titulaire de la compétence précitée.

David LEGOUET explique que depuis la loi NOTRe, il est vrai que la CAF traite directement avec les EPCI, mais avec la Communauté d'agglomération, le territoire est énorme, donc il est important de traiter avec les anciens pôles de proximité, mais sous couvert de la CAC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette compétence facultative.

### **Participation financière pour l'étape du Tour de France à la Voile.**

Comme Monsieur Le Maire l'a exposé lors du dernier Conseil Municipal, Barneville-Carteret accueillera en Juillet prochain une étape du Tour de France Voile.

Le Département, qui est partenaire avec l'ASO, organisateur du Tour Voile, sollicite, comme en 2018, une participation financière de la Commune à Hauteur de 14 000€ TTC sur un budget global de 318 000€TTC, dont 144 000€ sont pris en charge par le Département.

Il est précisé cette année, que compte tenu des coefficients de marée, cette étape se déroulera sur la plage de la Potinière. C'est une belle manifestation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la participation financière de la Commune à hauteur de 14 000€.

Jean Louis REVERT regrette qu'il n'y ait pas eu de grand écran en 2018. Il lui est répondu que pour cette année, l'ASO, si les conditions techniques sont en place, un écran géant est prévu.

Au sujet des manifestations, Monsieur Le Maire rappelle que la Carteret Auto Rétro se déroulera les 9 et 10 mai, tout comme le tournoi de Beach Polo.

### **OBJET : SPL de Développement Touristique du Cotentin – autorisation de modification des modalités d'exercice de la Direction Générale.**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu le Mail suivant de la SPL Tourisme :

« Mesdames et messieurs les maires,

Lors de la réunion du conseil d'administration de la SPL de Développement Touristique du Cotentin du 20 décembre dernier, vous avez exprimé auprès de Mme Gosselin-Fleury votre souhait de pouvoir rapidement soutenir le recours à une direction générale de la société exercée par le Président du Conseil d'Administration.

Pour enclencher cette démarche, les statuts de la SPL prévoient que chaque collectivité actionnaire doit par délibération donner mandat à l'élu désigné pour siéger au Conseil d'Administration l'autorisation et nommer un PDG.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-joint un projet de délibération que nous vous invitons à inscrire à l'ordre du jour de votre prochain Conseil Municipal

M. Levavasseur, Directeur du Tourisme et du Nautisme (02 50 79 17 56 / 06 87 71 09 11) est à votre disposition pour vous apporter l'ensemble des informations complémentaires,

Bien cordialement. »

Il propose donc au conseil Municipal de délibérer sur ce point :

Il précise que le Directeur Général, suite à quelques problèmes avec les élus, a du quitter ses fonctions. Il est donc proposé dans le nouveau mode de désignation que le Directeur, soit le Président du Conseil d'Administration.

Quelques explications sont données. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

**Signature du Procès-Verbal pour la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence EAU, transférée le 01.01.2019 à la Communauté d'Agglomération du Cotentin**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a confié la compétence « eau Potable » de la commune au SDEAU 50 à compter du 31 décembre 2016 et qu'à cet effet un procès-verbal daté du 2 Octobre 2017 autorisait la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence,

Il rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2019, la compétence eau potable a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Il a donc été établi un procès-verbal de restitution des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice des compétences transférées au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Il rappelle que la valeur nette comptable au 31/12/2018 est de 2 353 216.34€, les subventions perçues : 317 357.90€ et le solde de l'encours de la dette est de 274 423.01€

Il convient dorénavant de signer le même procès-verbal avec la Communauté d'agglomération du Cotentin, compétente depuis le 01.01.2019 pour la mise à disposition de ces biens,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer ce procès-verbal.

Claude DUPONT fait remarquer que lors du congrès des Maires, il a été évoqué le fait que cette compétence puisse revenir aux communes...

La Parole est donnée aux Conseillers :

Jean-Louis REVERT informe qu'une réunion est prévue au Pôle de proximité pour l'installation d'une nouvelle antenne « FREE »

Thierry MENDES demande la possibilité de communiquer sur le fait qu'il n'y ait plus qu'un seul lieu de vote pour les trois bureaux.

Monsieur Le Maire lui répond qu'un article à ce sujet est paru dans le bulletin municipal qui est distribué dans l'ensemble des habitations, que cette information est notée sur les panneaux lumineux et en ligne sur le site et que chacun peut librement communiquer sur le sujet.

La séance est levée à 22h00.

Vu, Le Maire, Pierre GEHANNE,

